



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3724

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Monsieur le Premier ministre, vous annoncez vendredi ne pas confiner, en appelant à la responsabilité des Français. Sur ce dernier point, il n'y a pas débat : les Français ont fait preuve d'un courage et d'un civisme exceptionnels. C'est de votre côté qu'il y a eu défaillance. Or pour qu'il y ait confiance, il faut non seulement de l'efficacité, mais au préalable de la vérité et de la transparence.

Tout d'abord, qu'en est-il de la vérité ? Je prends un exemple : la vaccination des soignants. C'est une priorité reconnue par l'Organisation mondiale de la santé et vous venez d'ailleurs d'évoquer, parmi les publics les plus exposés, donc prioritaires, les soignants de plus de cinquante ans. Or j'ai une note de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine – ma région – qui annonce que, faute de doses en quantité suffisante, il faut désormais vacciner moins de professionnels de santé ! Si c'est le cas, qu'attendez-vous pour le dire à nos concitoyens ? Et si ce n'est pas le cas, vous pouvez imaginer la confusion sur le terrain !

Ensuite, qu'en est-il de la transparence ? C'est le Président de la République qui décide de tout, après avoir convoqué un conseil de défense dont nous ne savons rien ! Le pays compte plus de 70 000 morts... Il est temps de tout dire : qui participe à ce conseil de défense ? Dites-nous qui, monsieur le Premier ministre. Les délibérations de ce conseil, y compris les hypothèses de travail qui y sont envisagées, devraient être rendues publiques : êtes-vous prêt à le faire ?

Vous voulez la confiance des Français... Donnez-leur d'abord des réponses ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Tout d'abord, s'agissant de la vaccination des soignants, je confirme que les soignants âgés de cinquante ans et plus sont un public prioritaire : depuis le début du mois de janvier, plusieurs centaines de milliers d'entre eux au sens élargi – puisque nous avons décidé d'y inclure aussi les pompiers et les aides à domicile –, soit la majorité, ont déjà reçu au moins la première injection.

Un député du groupe LR . Ce n'est pas vrai !

M. Olivier Véran, ministre . Le Premier ministre a évoqué à l'instant l'avis que va rendre, vers dix-sept heures quinze pour être précis – je pousse la transparence jusque-là, monsieur le député –, le CTV, le comité technique des vaccinations de la Haute Autorité de santé, à propos du caractère recommandable ou non de l'AstraZeneca

pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans en fonction des données disponibles à ce stade. Si cet avis était négatif, nous disposerons de données complémentaires d'ici à la fin du mois de février pour commencer à vacciner en ciblant les personnes plus jeunes, avant de continuer en mars avec les plus âgées si les données alors disponibles pour cette classe d'âge corroborent ce calendrier qui me semble souhaitable. Dans l'hypothèse où nous ne pourrions pas vacciner tout de suite les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus avec ce vaccin, la possibilité de l'utiliser pour l'ensemble des soignants serait intéressante et évidemment à étudier. En tout état de cause, la réponse sera fournie dans la semaine pour que tout puisse être organisé. Je vous confirme la volonté du Gouvernement de continuer à protéger en priorité les soignants parce qu'ils agissent, en ville et à l'hôpital, pour le bien-être de nos concitoyens, que notre pays en a besoin et qu'ils sont particulièrement exposés au risque de coronavirus.

Un député du groupe SOC . Répondez sur le conseil de défense !

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé*. S'agissant du conseil de défense et de sécurité nationale, beaucoup a été dit et écrit. Pour avoir participé à une bonne quarantaine de ses réunions, je peux vous dire qu'elles ne ressemblent pas du tout à la vision que vous en avez : c'est un lieu d'échanges, de discussions, où sont présents ministres et experts. Et je vous certifie que les documents sur lesquels se fondent leurs réflexions sont à votre disposition puisqu'ils sont publiés tous les jeudis, à l'occasion des conférences de presse que le Premier ministre et moi tenons, qu'il s'agisse des courbes, des chiffres, des statistiques. Je sais que c'est un réflexe humain de croire dans ces circonstances qu'on nous cache des choses, mais ce n'est pas la stratégie du Gouvernement : sa stratégie, c'est la transparence la plus totale,...

M. Pierre Cordier. Mais oui, c'est ça !

M. Olivier Véran, *ministre*y compris par l'*open data* quand c'est possible.

M. le président. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Monsieur le ministre, que les choses soient claires : nous, socialistes, souhaitons la réussite de l'État français dans la campagne de vaccination.

Plusieurs députés du groupe LaREM . Ah bon ?

M. David Habib. Nous avons d'ailleurs été les premiers à déposer des propositions dans le cadre d'un projet de résolution vaccinal. Je dis bien les premiers ! Dès le mois de juin, nous sommes intervenus sur ces questions !

Mais que constate-t-on ? À chaque fois que vous vous exprimez publiquement, les faits vous démentent ! Ainsi, vous avez dit qu'il y aura quatre millions de Français vaccinés à la fin février, alors qu'on n'en sera à 2,5 millions. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Nos concitoyens sont épuisés... Le « quoi qu'il en coûte », c'est au vaccin qu'il faut l'appliquer !

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3724

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2021](#)